



Extrait du PLAISANCE en Dordogne

<http://www.plaisance24.com/spip.php?article79>

Plan Canicule

- Prévention et sécurité -

Date de mise en ligne : jeudi 29 mai 2014

PLAISANCE en Dordogne

Inscriptions au registre nominatif de recensement « Canicule »

La période de veille saisonnière du plan départemental de gestion d'une canicule sera ouverte à compter du 1er juin et se terminera le 31 août 2014.

La Municipalité de PLAISANCE informe ses administrés qu' un registre nominatif de recensement est constitué en Mairie sur lequel peuvent s'inscrire :

- ▶ les personnes de 65 ans et plus vivants à leur domicile,
- ▶ les personnes de 60 ans et plus reconnus inaptes au travail vivants à leur domicile,
- ▶ les personnes adultes souffrant d'un handicap.

Ce registre peut être demandé par le Préfet de Dordogne dès le déclenchement du « plan canicule ».

La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes inscrites.

La Mairie est garante de la conservation, de la mise à jour et de la confidentialité des informations.

Les fiches d'inscription sont disponibles sur simple demande en Mairie ou en ligne ci-dessous

Documents à télécharger

[la notice d'information générale](#)

[le formulaire d'inscription](#)

[le formulaire d'inscription par un tiers](#)

[le récépissé d'inscription](#)

Pour en savoir plus

[Dépliant d'information](#)

[Dépliant d'information](#)

[Loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes](#)

[Note de l'association des Maires de France](#)

[Plan départemental de gestion d'une canicule](#)